



PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} septembre, à 18 heures 00, le conseil municipal de Cramoisy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur GALLIEGUE Raymond, Maire**, suite à la convocation adressée par Monsieur le Maire, le 20 août 2026.

Étaient présents : BAUDUIN Jessica, DEBELLEMANIERE Nathalie, LAPORTE Jean-François, LAUNOY Ketty, LE BARS Jasmine, LE BARS Loïc, MESSEAN Éric, REMY Françoise, SOREL Bénédicte, TUQUET Joël

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

ALFRED Franck donne procuration à **GALLIEGUE Raymond**

DELESTREES Patrick donne procuration à **LAUNOY Ketty**

LAPORTE Emmanuelle donne procuration à **LAPORTE Jean-François**

Absent excusé : GOSSET Christine

Absent :

Appel nominal.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.

Madame BAUDUIN Jessica est élue secrétaire de séance.

Madame BOCQUET Laura, secrétaire auxiliaire.

Le compte-rendu de la réunion du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Avant le premier point à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe les conseillers que des décisions du Maire ont été prises depuis la dernière séance du conseil municipal :

Décision du Maire n°8

En date du 07 août 2026, Monsieur le Maire a pris la décision n° 2026/08 afin de solliciter le soutien financier du fonds de concours de l'ACSO pour le remplacement de la caméra de vidéo-protection de la salle des fêtes pour un montant de 520,70 €.

Arrivée de Monsieur MESSEAN Éric à 18h04.

1 / Convention tarifs préférentiels SIPM/SIBL

Vu la convention établie entre la communauté de communes Pierre Sud Oise permettant de bénéficier de conditions tarifaires pour l'ensemble des habitants de ses communes à la base de loisirs de Saint-Leu-d'Esserent,

Vu le reversement de l'Agglomération Creil Sud Oise dans le cadre de ses attributions de compensations des sommes correspondantes aux communes de l'ex PSO, afin de permettre à ses 7 communes de continuer à maintenir cet avantage à leurs administrés,

Vu la proposition de convention avec le Syndicat Intercommunal pour la Piscine de Montataire (SIPM) pour les 3 prochaines années sur la base d'une participation par habitant.

Vu la proposition de convention avec le Syndicat Intercommunal de la Base de Loisirs de St Leu d'Esserent (SIBL) pour les 3 prochaines années sur la base d'une participation par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'entériner la convention entre la commune de Cramoisy et le Syndicat Intercommunal pour la Piscine de Montataire (SIPM) pour un montant de 3,61€ par habitant.
- D'entériner la convention entre la commune de Cramoisy et le Syndicat Intercommunal de la Base de Loisirs de St Leu d'Esserent (SIBL) pour un montant de 6€ par habitant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.
- De prévoir les sommes aux budgets 2026 ; 2027 ; 2028

2 / Convention Handball Club de St Maximin

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur le Président du Club de Handball de Saint Maximin propose de renouveler la mise à disposition de la commune, d'un animateur sportif en vue de promouvoir le sport auprès des enfants de l'école pour l'année scolaire 2026/2027.

L'animateur sportif interviendra pour les cycles 2 et 3 à partir de la rentrée de septembre 2026. Il est mis à disposition de la commune pour 3 heures hebdomadaire pendant 30 semaines.

La commune de Cramoisy s'engage à subventionner le handball club de Saint Maximin pour l'encadrement des ateliers sportifs pour la somme de 18€ de l'heure avec un budget annuel ne pouvant excéder 1 800€ (année scolaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'entériner la convention d'objectifs et de moyens entre la commune de Cramoisy et l'association Handball Club de Saint Maximin pour l'année scolaire 2026 / 2027.
- Décide d'allouer une subvention de 18 € de l'heure, sans pouvoir excéder 1 800 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

3 / Adhésion au groupement de commande pour les moyens d'impression

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2121-29 et L. 5211-11 ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L. 2113-6 à L. 2113-8 portant sur l'organisation des groupements de commandes ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'ACSO en date du 16 décembre 2020 relative à la convention constitutive du groupement de commandes coordonné par l'ACSO ;

Considérant que l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) souhaite lancer un nouveau marché concernant les moyens d'impression (renouvellement, achat, location et maintenance de traceurs, photocopieurs, imprimantes, consommables et logiciels associés) pour un déploiement au 1er janvier 2027 ;

Considérant que ce groupement de commandes permet d'offrir une meilleure offre tarifaire des prestataires grâce à des volumes de commandes plus importants et de rationaliser les coûts de gestion

Considérant que l'ACSO est désignée comme coordonnateur à titre gracieux et est chargée de la gestion des procédures de sélection des prestataires, tandis que chaque membre assure l'exécution et le règlement de ses propres prestations ;

Considérant que conformément au règlement du groupement de commandes, les membres doivent acter leur volonté de participer à chaque nouveau marché par délibération ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'acter la volonté de la commune de participer au groupement de commandes relatif à l'acquisition, la location et la maintenance des moyens d'impression débutant le 1er janvier 2027 et en autorise le lancement

4 / Tarifs pour le repas des aînés 2026

Monsieur le Maire rappelle que le repas des aînés aura lieu le dimanche 22 novembre 2026.

Le repas des aînés est offert aux personnes de plus de 65 ans. Il convient de fixer un tarif pour les personnes extérieures, les Cramoisien et membres du conseil municipal âgés de moins de 65 ans.

Considérant que les membres de la commission Actions Sociales proposent de fixer la participation au repas :

- Membre du Conseil municipal : gratuit
- Conjoint des conseillers municipaux : 25,00 €
- Cramoisien de moins de 65 ans : 40,00 €
- Extérieur à Cramaisy : 50,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs suivants :
 - Membre du Conseil municipal : gratuit
 - Conjoint des conseillers municipaux : 25,00 €
 - Cramoisien de moins de 65 ans : 40,00 €
 - Extérieur à Cramaisy : 50,00 €

5 / Bon de Noël du personnel

Considérant que chaque année, à l'occasion des fêtes de Noël, la municipalité offre un bon de Noël (sous forme de carte cadeaux) d'une valeur de 200€ au personnel titulaire et non titulaire inscrit au tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2026.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reconduire cette attribution pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De reconduire l'attribution d'un bon de Noël au personnel communal, sous forme de carte cadeaux, qui sera utilisable dans tous rayons sauf alimentation ;
- D'attribuer ce bon de Noël à l'ensemble du personnel, titulaire et non titulaire inscrit au tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2026 ;
- De fixer la valeur de ce bon de Noël à 200 € pour l'année 2026.

6 / Questions diverses

- ✚ Monsieur le Maire informe les conseillers que notre contrat à la MAIF pour la protection des élus (Maire et adjoints) prendra fin le 31 décembre 2026. Cette assurance ne proposant plus ce service.
Un devis a été demandé à notre assurance multirisques actuelle mais celle-ci propose un contrat individuel par élu et non groupé comme cela était le cas. Le coût pour la commune serait plus élevé.
Des recherches vont donc être lancées auprès d'autres organismes.
- ✚ La rentrée des classes a eu lieu ce matin et nous avons accueilli Madame Aurélie NOGUES, nouvelle directrice et enseignante des CE2/CM1/CM2. L'école comprend 46 élèves à ce jour.
- ✚ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une manifestation est prévue ce jeudi 03 septembre à 18h devant l'hôpital de Creil suite à la fermeture du service pneumologie cet été. Les différentes actions menées ont permis la réouverture de celui-ci mais jusque quand ? Monsieur le Maire sera présent à cette manifestation afin de soutenir le personnel de l'hôpital.
- ✚ Point sur les travaux :
 - Le pont de St Vaast devrait être fermé courant septembre afin de refaire toute son étanchéité
 - La rue du Pont devrait être refaite début 2027. En attendant, des travaux pour passer des canalisations d'eau potable sous la voie ferrée et sous la rivière sont actuellement en cours. Des diagnostics pour les 3 ponts de cette rue ont été réalisés, seul le pont du fossé de la plaine pose problème.Ces travaux sont diligentés par l'Agglomération Creil Sud Oise.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h01.

Vu pour être affiché,

Cramoisy, le 02 septembre 2026.

Le Maire,

GALLIEUE Raymond



Le secrétaire de séance,

BAUDUIN Jessica

The image shows a handwritten signature of the secretary of the meeting, Jessica Bauduin.